

RAPPORT CONDENSE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2013 n°I/2013

ORDRE DU JOUR

1°) – APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012 n° VII/2012.

2°) – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

3°) - BUDGET PRIMITIF 2013 COMMUNE D'OSTWALD

4°) – BUDGET PRIMITIF 2013 POLE DE L'ENFANCE

5°) – DECISIONS BUDGETAIRES

a) Produit fiscal

b) Crédits scolaires

c) 1^{ère} répartition des subventions

d) Etat du Personnel 2013

e) AP/CP Travaux de construction Pôle Multifonctionnel

6°) – MARCHES PUBLICS

a) Jardins familiaux du Kirchfeld. Acquisition de gloriettes

b) Bulletin municipal - Choix de l'imprimeur.

c) Travaux de réfection et mise en conformité de l'ancienne Mairie (2^{ème} tranche)

7°) – BULLETIN MUNICIPAL : NOUVEAUX TARIFS DE PUBLICITE

8°) – ACQUISITION DU HUSSARD

9°) – PROTECTION SOCIALE DES AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS DE LA COLLECTIVITE.

10°) – INTERCOMMUNALITE

a) Démolition Hangar 12 rue du Général Leclerc

b) Cession de terrains communaux à la CUS – Liaison Bugatti

11°) – SUBVENTION D'EQUIPEMENT PAROISSE CATHOLIQUE – RELEVAGE DE L'ORGUE

12°) – SUBVENTION PATRIMOINE

13°) – CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE

14°) – SAGE ILL - Nappe phréatique - Rhin

15°) – COMPTE-RENDU ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE TERRAINS

16°) – COMPTE-RENDU ANNUEL DES MARCHES PUBLICS

1°) – Approbation du rapport de la séance du Conseil Municipal du 17 Décembre 2012 n° VII/2012.

Ledit rapport est approuvé.

2°) – Désignation du secrétaire de séance

M. Sylvain BROUSSE est désigné comme secrétaire de séance.

3°) – Budget Primitif 2013 Commune d'Ostwald

L'assemblée municipale est appelée à approuver, après débat, le projet du Budget Primitif 2013. Ce document s'inscrit dans les orientations budgétaires que le Conseil Municipal du 17 décembre dernier a actées. Les taux de la fiscalité locale ont été, comme annoncé, maintenus au même niveau que l'année écoulée.

Le dispositif budgétaire s'équilibre en :

- Section de Fonctionnement à	7.857.460,00 €
- Section d'Investissement à	5.746.800,00 €

soit un Budget total qui s'élève à 13.604.260,00 €

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et sont en baisse de 2,0 % par rapport au budget 2012, elles s'élèvent à 6.991.155€ avant les opérations d'ordre.

Les charges à caractère général baissent de 6,6 % soit 135.600 €, dont 95.600 € dans le poste divers programmation Point d'Eau en raison des travaux de chauffage dans la salle de spectacle.

Les charges de personnel sont en baisse et représentent 49,93 % du budget global malgré l'augmentation des indices, de l'avancement de grades et du glissement vieillissement technicité.

Les autres charges de gestion courante sont en hausse de 30.387 €e soit 2,93 % dû au déficit du Pôle Enfance et les charges financières en baisse de 25.500 € soit 15,44 % suite à la maîtrise de la dette.

Le virement à la section d'Investissement est de 530.305 € en progression de 231,44 %.

En recettes de Fonctionnement, les impôts et taxes augmentent de 283.700 € soit + 6,0 % en raison de la hausse des bases décidées par l'Etat, de l'arrivée de nouveaux habitants et de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Comme lors des trois dernières années, la Ville d'Ostwald a décidé de n'augmenter aucune des trois taxes.

Les dépenses d'Investissement prévues en 2013 s'élèvent à 5.528.800 €. Les principales opérations déjà énumérées lors du DOB sont :

- La première tranche des travaux du Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau pour 2.556.500 €
- Les travaux d'aménagements pour le Pôle Jeunesse à La Bruyère pour 780.000 €
- Les jardins familiaux au Kirchfeld pour 698.000 €
- Les travaux d'aménagements PMR et aire de jeux dans le centre sportif pour 480.000 €
- Les travaux d'aménagement du périscolaire, la rénovation et la mise en conformité PMR dans l'ancienne mairie pour 433.000 €
- Des aménagements d'espaces publics pour 50.000 €
- Différents travaux dans les écoles pour 25.000 € et acquisition de mobilier pour 137.000 €
- Sont également prévues des acquisitions de mobilier et de matériel pour la Mairie, les Services Techniques, le Pôle Enfance, le CSL, le Cimetière, l'Eglise Catholique et le Tennis pour 213.300 €.

Les recettes connues sont des ventes de terrains pour 629.834 €, des subventions d'investissement pour 102.600 € et le remboursement du FCTVA et de la TLE pour 348.061€.

Nous avons inscrit un emprunt de 3.800.000 € pour équilibrer la section d'investissement. Le montant de l'emprunt à mobiliser sera ajusté en fonction de l'excédent 2012 du Compte Administratif et de l'avancement des travaux.

Le Conseil Municipal adopte les modalités financières contenues dans le Budget Primitif 2013 de la Ville d'Ostwald.

4°) – Budget Primitif 2013 Pôle de l'Enfance

Le projet du Budget Primitif 2013 du Pôle de l'Enfance s'équilibre en sa seule Section de Fonctionnement à 1.557.000,00 Euros.

Le Conseil Municipal approuve ce dispositif budgétaire pour l'exercice 2013.

5°) – Décisions Budgétaires

a) Produit fiscal

L'assemblée municipale a acté, lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 17 décembre dernier, la non-augmentation des taux communaux des 3 taxes. Le produit fiscal 2013 ne pourra être validé par l'assemblée municipale qu'à compter de la notification des bases prévisionnelles 2013 par l'Administration Fiscale.

Le projet du Budget Primitif 2013 intègre ainsi un produit fiscal prévisionnel qu'il vous est demandé d'approuver.

Le Conseil Municipal approuve cette inscription du produit fiscal prévisionnel qui sera rectifié dès notification des bases 2013.

b) Crédits scolaires

Le Conseil Municipal approuve la répartition des crédits scolaires pour l'année 2013, pour les écoles primaires, les écoles maternelles et le soutien aux classes vertes.

c) 1^{ère} répartition des subventions

a) ***Associations sportives et culturelles*** 64.000,00 €

La Commission « Vie Associative » proposera les montants à attribuer lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

b) Actions communales

- Amicale du Personnel	18.000,00 €
- Activités scolaires (écoles + Collège) classes vertes	12.000,00 €
- Kilomètre Solidarité	1.000,00 €
- Paroisse Protestante (logement du Pasteur)	3.310,00 €
- Mathématiques Sans Frontières (Collège)	170,00 €
- C.T.J. (Ciné Club du Collège)	2.100,00 €
- Mission Locale	5.000,00 €
- Coup de pouce financier aux Associations Locales (CTJ)	4.464,00 €
- Action Reforme (Retour à l'Emploi)	15.100,00 €
- Subvention Patrimoine Urbain et Energie Solaire	16.000,00 €
- L.P.O.	2.000,00 €
- Boxe Française (Gala International février 2013)	1.000,00 €
- Resto du Cœur (Loyer locaux Allée René Cassin)	10.320,00 €

- Diagno'Kid pour C.D. Athlétisme 67 1.000,00 €
- Projet Vie Parlementaire Prim. Centre 900,00 €

c) **Subvention au C.C.A.S.** 80.000,00 €

Le Conseil Municipal approuve cette première répartition des subventions et autorise M. le Maire à mettre en œuvre cette première répartition.

d) Etat du Personnel 2013

Le Conseil Municipal valide l'Etat du Personnel actualisé en y intégrant le dispositif de remplacement ponctuel d'agents non titulaires, les recrutements d'agents non titulaires ainsi qu'un avenant au contrat de Chef de Projet.

Le Conseil Municipal décide de valider le contenu de l'Etat du Personnel 2013.

e) AP/CP Travaux de construction Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau

Le financement de ce projet nécessite la mise en œuvre d'une procédure comptable d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Le Conseil Municipal

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M 14,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

- **vote le montant de l'autorisation de programme et sa répartition en crédits de paiement comme suit :**

Montant global de l'AP :	7.618.520,00 €
2013 :	2.080.000,00 €
2014 :	3.505.000,00 €
2015 :	2.033.520,00 €

- **et mandate M. le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

6°) – Marchés Publics

a) Jardins familiaux du Kirchfeld. Acquisition de gloriettes

L'assemblée municipale a été informée de l'avancement de ce dossier avec une première partie de travaux attribuée à l'entreprise ISS ESPACES VERTS pour un montant TTC de 323.043,64 €. La fourniture des 40 gloriettes de jardins a été attribuée à la Société MC Aménagements Z.A. de Refflye à Epinal pour un montant de TTC de 263.120,00 €.

Le Conseil Municipal valide cette attribution.

b) Bulletin municipal - Choix de l'imprimeur.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 31 janvier 2013, a décidé de retenir l'offre de la Société VALBLOR pour une durée de 3 ans à compter 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Municipal valide cette attribution.

c) Travaux de réfection et mise en conformité de l'ancienne Mairie

La poursuite des travaux d'aménagement de l'ancienne mairie nécessite la mise en conformité électrique et alarme incendie du bâtiment complet, l'accès PMR, la rénovation du chauffage, la mise en place d'une ventilation double flux et de l'isolation extérieure, ainsi que le changement des huisseries.

Le montant de ces travaux s'établit à 381 839,22 € TTC (CAO du 31.01.2013).

Le Conseil Municipal valide ce dispositif.

7°) – Nouveaux tarifs de Publicité Bulletin Municipal

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs publicitaires à compter de février 2013.

8°) – Acquisition du Hussard

Le Conseil Municipal approuve la cession par la Société des Cercles Catholiques à la Ville d'Ostwald de l'immeuble dénommé le Hussard situé au 30b rue du Général Leclerc (section 1 n° 264). Cette cession se fera à l'€ symbolique en contrepartie d'un ensemble de conditions basées sur le partenariat du vendeur et de l'acquéreur.

9°) – Protection Sociale des Agents Titulaires et Contractuels de la Collectivité.

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et 4 arrêtés ministériels y relatifs modifient les participations des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire dans le but d'améliorer la couverture « santé » et « prévoyance » des agents titulaires et maintenant aussi celle des agents non titulaires et contractuels.

La convention de participation de la Ville sera ainsi concrétisée à partir du 1^{er} avril 2013 avec :

- a) Risque SANTE avec la MUT'EST 11 Bld Wilson à 67000 Strasbourg aux conditions négociées par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- b) Pour le risque PREVOYANCE avec COLLECTEAM HUMANIS 13 rue Croque-Châtaigne BP 30064 à 45380 La Chapelle Saint Mesmin aux conditions aussi négociées par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin et d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé de la Ville d'Ostwald en activité

10°) – Intercommunalité**a) Démolition d'un hangar sis au 12 rue du Général Leclerc à Ostwald**

Cette propriété acquise par la Communauté Urbaine de Strasbourg depuis le 31 août 2012, permettant de créer des places de stationnement sur l'axe Leclerc comporte un hangar et différents matériaux ainsi qu'une citerne semi enterrée.

Le Conseil Municipal autorise la Communauté Urbaine de Strasbourg à démolir et assainir cet emplacement.

b) Cession de terrains communaux à la CUS – Liaison Bugatti

L'assemblée municipale a validé, dans sa séance du 09 février 2011, le principe de la cession à la CUS des terrains, propriétés de la Ville d'Ostwald incluses dans l'emprise de la liaison Bugatti.

Il s'agit d'une surface totale de 117,13 ares située en section 12.

La recette attendue par la Ville d'Ostwald est de 210.834 €.

Le Conseil Municipal approuve cette vente à la Communauté Urbaine de Strasbourg.

11°) – Subvention d'Équipement Paroisse Catholique – Relevage de l'orgue

La Paroisse Catholique d'Ostwald va faire entreprendre les travaux d'un relevage complet de l'orgue qui équipe son Eglise.

La Commune d'Ostwald décide de participer sous forme d'une subvention d'équipement de 40.000 € à cette opération soutenue par l'Association Mikrokosmos.

12°) – Subventions « Patrimoine »

L'assemblée municipale valide l'attribution des subventions à accorder aux bénéficiaires dont les dossiers d'instruction sont conformes aux prescriptions validées par le Conseil Municipal dans ses séances des 28 avril 2008 et 30 juin 2008.

13°) – Contrat Territorial Jeunesse

Le Conseil Municipal approuve le dispositif suivant :

« **Coup de Pouce financier 2012-2013** » qui permet à la Ville d'apporter une aide financière aux associations sportives qui offrent une adhésion annuelle (licence) au taux réfracté à 50% à ses nouveaux adhérents jeunes. En contrepartie, la Ville d'Ostwald et le Conseil Général du Bas-Rhin prennent en charge les 50% restant avec au final une subvention globale de 4.464 € à répartir selon le tableau synthétique joint ci-après. Cette opération concerne les licences de 43 nouveaux membres répartis dans 9 associations sportives de la Ville.

Action « Ciné Club » du Collège d'Ostwald qui se fixe comme objectif d'analyser les films présentés aux groupes d'élèves du Collège et des écoles primaires d'Ostwald (ciblés pour les CM2) pour les vendredis entre 12h et 14 h. Une subvention annuelle de 2.100 € est à inscrire au Budget Primitif 2013.

14°) – SAGE III - Nappe phréatique - Rhin

Principaux enjeux du SAGE

Ils consistent en :

- La préservation de la nappe phréatique qui couvre les besoins en eau potable de 75 % de la population alsacienne, dont la qualité est bonne. La nappe, proche de la surface du sol, est sensible aux pollutions et aux pressions liées à la densité de population, à l'agriculture intensive et à l'industrialisation,
- La restauration des milieux aquatiques. Liées à la faible profondeur de la nappe, les zones humides sont particulièrement représentées sur le périmètre du SAGE (notamment Ried Centre Alsace et Bande rhénane) et sont particulièrement menacées par les activités humaines (assèchement, perturbation hydraulique, fragmentation, détériorations ou pollutions, etc.),
- La préservation des eaux superficielles : le réseau hydrographique, lié à l'Ill et au Rhin, est particulièrement dense. En relation avec la nappe et les zones humides, ils jouent plusieurs rôles de régulation qualitative et quantitative et sont le support d'activités anthropiques.

Le Conseil Municipal

- *Souscrit à l'objectif général d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans la plaine d'Alsace,*
- *Confirme son souci de l'amélioration continue de la qualité de la ressource en eau souterraine sur le territoire communautaire,*
- *Constata avec satisfaction l'avancée des réflexions de la Commission Locale de l'Eau en matière d'infiltration des eaux pluviales, ainsi qu'en matière de dispositions applicables aux compensations des impacts sur les zones humides, et souhaite que ces dispositions soient appliquées en prenant en compte le contexte physique et les données de chaque situation.*

Si le Conseil Municipal d'Ostwald émet unanimement un avis favorable, il demande toutefois une évaluation plus précise des moyens matériels et financiers pour sa mise en œuvre, une simplification du document ainsi qu'un groupe de travail réunissant l'Etat, les collectivités et les professionnels de la dépollution.

15°) – Compte-rendu annuel des acquisitions et cessions de terrains

Le Conseil Municipal acte cette communication annuelle.

16°) – Compte-rendu annuel des Marchés Publics

Le Conseil Municipal acte cette communication annuelle.